

Fiche de la Commission Séjours et Voyages

- La commission propose au premier semestre de l'année n pour l'année n+1 au Conseil d'Administration la destination choisie pour un séjour d'une semaine et pour une escapade de trois à quatre nuitées
- La commission organise tous les séjours avec hébergement en s'appuyant sur les décisions prises par le Conseil d'Administration (budget, dates, lieu.)
- La commission adresse les appels d'offres et négocie auprès des hébergeurs et tous les prestataires concernés par les séjours.
- La commission fait valider systématiquement, devis et engagement du VLA par le Président et le Trésorier qui met en place l'échéancier d'appel de fonds.
- La commission s'appuie sur les conseils du Délégué Sécurité Club pour l'élaboration des circuits et de tous les déplacements à vélo.
- La commission informe de ces programmes et adresse un compte rendu de ces activités au délégué communication.
- La commission organise le covoiturage, le transport des vélos (location de remorque, assurance).ⁱ
- La commission organise durant le séjour les visites et les moments de convivialité. Elle assure le lien avec l'hébergeur et règle les modalités du déroulement du séjour.
- La commission tient à jour la liste des inscrits et informe au fil de l'eau le président et le trésorier qui vérifie que tous les participants sont bien à jour de leur cotisation FFCT.

ⁱ Fiche n° 6 mise à jour le 2 mai 2018